AR Prefecture
043-200073401-20250326-2025013-DE
Reçu le 08/04/2025

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2025. 013**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 13/03/2025

Membres en exercice : 43 présents : 31 Votants : 35 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 35

SÉANCE du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 26 mars à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Le Monastier-sur-Gazeille.

Membres présents : Villard Serge, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Chorliet Christian, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Massebeuf Jean-Claude , Sagueton Stéphane, Bresselle Pierre, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Brun Philippe, Ribes Michel, Gentes Laurent, Allemand Olivier, Sabatier jean-Pierre, Delabre Philippe, Defay André, Cabanes François, Veysset Marie-Christine, Ferret André, Mourlevat Marie Agnès, Sivet Martine, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond, Miramand Chistine

Procuration de : Dessalces Bonnet Laurence à Mauté Annie, Behar Daniel à André Ferret, Bonnet Raphaël à Bresselle Pierre, Roche Patrick à Arcis Michel

Secrétaire de séance : Arcis Michel

OBJET : Adhésion au service retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire : Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de gestion.

Par délibération du 12 juillet 2007, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil d'administration du Centre de Gestion a modifié la convention relative au service Assistance retraites.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet :	***Tarif unitaire***
Immatriculation de l'employeur	***10 €***
Demande de régularisation de services	***70 €***
Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	***70 €***
Dossier de liquidation de pension (normale, invalidité, réversion, carrières longues, retraite progressive, au titre du handicap, ...)	***70 €***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20250326-2025013-DE
Reçu le 08/04/2025

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Entretien retraite et simulation de pension (APR)	***70 €***
Simulation retraite à la demande de l'employeur	***70 €***
Correction des Comptes Individuels Retraites par cohorte (à 55 ans et 60 ans)	***50 €***
Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies	***40 €***

• Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-38 définissant le rôle des Centres de gestion dans l'assistance des collectivités et établissements à la fiabilisation des comptes individuels retraite,

• Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-41 permettant aux centres de gestion d'assurer, à la demande des collectivités et établissements publics de son ressort, toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents,

• Vu la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations confiant au CDG 43 une mission d'information et d'accompagnement aux employeurs et aux actifs en matière de retraite,

• Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire n° 2024-26 du 3 décembre 2024,

Considérant que les collectivités et établissements territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme